



A LA UNE

Le sommeil : la clé de votre équilibre !

La 23^e journée du sommeil organisée par l'Institut national du sommeil et de la vigilance (INSV) le 17 mars dernier ainsi que le récent passage à l'heure d'été constituent des occasions de rappeler l'importance du sommeil et de questionner nos pratiques.

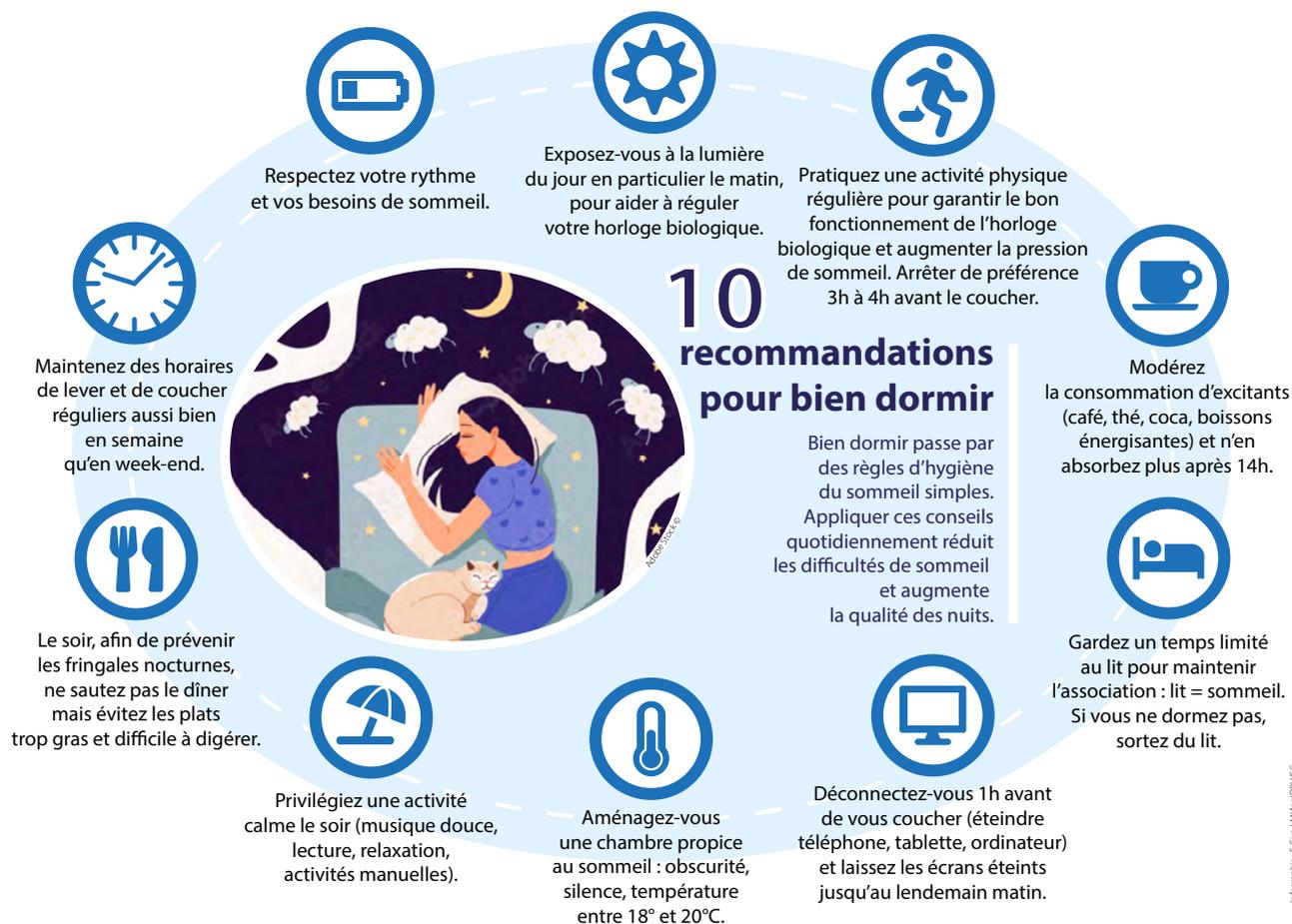
Le temps consacré à dormir diminue globalement d'années en années. Le temps de sommeil moyen des Français était de 6 heures 42 par 24 heures, selon un baromètre de Santé publique France de 2017. La durée de sommeil recommandée chez l'adulte est de 7 heures minimales quotidiennes.

Au-delà de la durée, 37 % des Français sont insatisfaits de la qualité de leur sommeil, selon une enquête de l'INSV.

Les chiffres montrant une dégradation de la durée et de la qualité du sommeil permettent d'interroger individuellement et en famille nos habitudes dans la journée et durant la soirée : quel est notre temps d'exposition quotidien aux écrans, à quelle heure les éteignons-nous ? Quel est notre temps d'activité physique durant la journée ? Quelles sont nos sources de stress et comment les réduire ? Quelle est notre alimentation ?

Certaines pathologies telles que les apnées du sommeil entravent sa qualité et peuvent entraîner, chez ceux qui en souffrent, une importante fatigue dès le réveil. Il est alors nécessaire de consulter un médecin.

Facteur essentiel d'équilibre psychologique et de récupération physique et mentale, le déclin du temps consacré à dormir n'est pas une fatalité et quelques conseils simples permettent d'agir en faveur de son amélioration.



Pour en savoir plus :

- > [L'institut du sommeil et de la vigilance](#)
- > [Les carnets du sommeil](#)
- > [Le temps de sommeil, la dette de sommeil, la restriction de sommeil et l'insomnie chronique des 18-75 ans : résultats du Baromètre de Santé publique France 2017](#)

Podcast : [1, 2, 3, sommeil ! Dis-moi comment tu dors, je te dirai qui tu es](#)



L'agent conversationnel de la direction des ressources humaines (DRH) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Le Chatbot RH

La direction des ressources humaines du ministère s'est récemment dotée d'un agent conversationnel : un *chatbot*, accessible depuis le *widget* interactif (vignette)  présent sur la page intranet de la DRH.

Ce *Chatbot* RH, symbole de la transformation numérique des ressources humaines, répond au besoin de doter les gestionnaires de nouveaux outils leur permettant d'entretenir un lien de proximité avec leurs agents.

Guidé par un souci d'équité de traitement et d'accessibilité, le *Chatbot* RH permet aux personnels d'obtenir des réponses à leurs questions les plus communes dans les domaines de l'administration du personnel, de la paie, du temps de travail, des congés, de la santé, de la formation et du recrutement, de l'action sociale et de l'accompagnement.

Il permet ainsi aux gestionnaires des services centraux et déconcentrés du Secrétariat général et des autres périmètres de simplifier les contacts standards de gestion et de consacrer le temps ainsi dégagé au traitement personnalisé des situations complexes.

Plus généralement, ce *Chatbot* offre à tous les agents la possibilité d'accéder à de nouvelles compétences par l'appropriation d'un outil numérique tirant parti des opportunités offertes par

l'intelligence artificielle. Par ailleurs, il permet au ministère de valoriser sa marque employeur dans le domaine des ressources humaines.

Pour mener à bien son projet, la DRH a opté pour la solution proposée par un prestataire privé jouissant d'une solide expérience auprès de l'administration publique. Le *Chatbot* RH, sécurisé dans son architecture technique, fonctionne ainsi sur le modèle de l'apprentissage supervisé dans le cadre fixé par le règlement général sur la protection des données.

A ce stade, le *Chatbot* RH est dans une phase expérimentale et se destine plus particulièrement aux attachés d'administration de l'État affectés dans les différents périmètres du ministère (SC, PN, GN notamment).

Il est d'ores et déjà prévu, dans un second temps, d'étendre son champ à l'ensemble des personnels des corps administratifs, techniques et spécialisés. Sans attendre, ces derniers peuvent toutefois solliciter l'agent conversationnel pour toute question d'ordre général et non spécifique à leur statut.

Il doit être noté que les corps actifs et scientifiques de la Police nationale et les corps militaires de la Gendarmerie nationale n'entrent pas dans le champ de cet agent conversationnel.



The screenshot displays the DRH website interface. At the top, there is a navigation menu with links for Accueil, Fonction RH ministérielle, Gestion des personnels, Action sociale, Recrutement & Formation, Déontologie, and Recherche. Below the menu, the main heading reads "L'AGENT CONVERSATIONNEL DE LA DRH DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER : LE CHATBOT RH".

The content area is titled "LE CONTEXTE DE CRÉATION DE L'AGENT CONVERSATIONNEL" and includes a sub-heading "CETTE TRANSFORMATION EST RENDUE NÉCESSAIRE PAR DEUX FACTEURS CLÉS :". It lists two key factors: the presence of a "digital generation" on the labor market and the need to equip HR managers with new tools for proximity and equity. Below this, it outlines the "LES OBJECTIFS DE L'AGENT CONVERSATIONNEL", stating that the chatbot aims to provide timely responses in areas like personnel administration, payroll, and training, while also rationalizing relationships with agents.

On the right side of the screenshot, a chat window is open, showing a conversation with the chatbot. The chatbot's message asks, "Bonjour, je suis Chatbot RH. Quelle est votre question ?". The user's question is, "Quand aura lieu la prochaine session de l'examen professionnel d'APAE ?". The chatbot's response provides the date of the next session and offers to follow up on the user's question.

Site de la DRH : [retrouvez la page du chatbot](#)

Installation de l'assemblée plénière de la nouvelle commission nationale d'action sociale le 27 mars 2023

La Directrice des ressources humaines a présidé le 27 mars 2023 la réunion d'installation de l'assemblée plénière de la nouvelle commission nationale d'action sociale (CNAS).

La CNAS a un rôle d'animation, de proposition, de concertation et de contrôle de l'action sociale en faveur des agents, de leurs ayants droit et des pensionnés du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer. La commission, lieu d'échanges et de discussion avec les représentants des organisations syndicales, joue ainsi un rôle essentiel en matière d'action sociale.

Dans la perspective de cette nouvelle mandature de 4 ans, qui fait suite aux élections professionnelles du mois de décembre 2022, cette première réunion d'installation a permis, notamment, d'adopter le règlement intérieur de la nouvelle instance, d'élire le vice-président, M. Bruno Pina Leal et les membres du bureau.

La CNAS a également décidé de reconduire les 4 groupes thématiques existants. Ils seront chargés d'approfondir les questions liées au développement de l'action sociale (Animatrice : Laurence Pascal), à la restauration collective (Animatrice : Kaïna Chekkal), au logement (Animateur : Richard Dadouche) et à l'enfance (Animatrice : Véronique Jurga).

Ces groupes de travail orienteront la politique d'action sociale au bénéfice des agents durant toute la mandature.



Quelques rappels sur la CNAS

Sa composition

- Les 7 membres de droit : le Ministre, le Secrétaire général, le Directeur général de la Police nationale, le Directeur des ressources humaines et le Directeur des ressources et des compétences de la Police nationale, le Directeur général de la Gendarmerie nationale, le Directeur des personnels militaires de la Gendarmerie nationale ou leur représentant.
- Les représentants du personnel élisent le vice-président qui assiste le président dans toutes ses missions.
- Ils peuvent siéger à titre consultatif : le médecin-chef coordonnateur national pour la médecine du travail, le chef du service de soutien psychologique opérationnel, le coordonnateur national des inspecteurs santé et sécurité au travail et le conseiller technique national pour le service social.

Ses attributions

- L'élaboration de la politique sociale, les orientations en matière d'action sociale et le choix des moyens d'action.
- La programmation pluriannuelle du budget de l'action sociale.
- La préparation du budget de l'année à venir sur lequel elle rend un avis.
- L'analyse du bilan annuel de l'action sociale.
- L'exécution du budget annuel de l'action sociale pour l'année écoulée.
- L'évolution du parc immobilier social de loisir du ministère.
- La présentation du bilan annuel de l'activité du réseau national des correspondants de l'action sociale.
- L'élaboration de contacts et d'échanges interministériels.
- Les conventions avec les opérateurs d'action sociale du ministère.

Les réunions

La CNAS se réunit au moins deux fois par an.

De manière plus générale, la CNAS a vocation à discuter et évoquer les sujets en rapport avec la politique d'action sociale du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Elle crée des groupes de travail pour approfondir les sujets de son choix qui seront rapportés devant l'assemblée plénière.

Site Intranet de l'action sociale :

> Rubrique Acteurs/L'organisation de l'action sociale ministérielle au niveau national/[CNAS](#)

> Rubrique Acteurs/L'organisation de l'action sociale ministérielle au niveau local/[CLAS](#)

> [Le guide du Vice-président CLAS](#)



Le service Santé et sécurité au travail, inter-fonctions publiques de la Nièvre

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le groupement d'intérêt public (GIP) à la santé et sécurité au travail, inter-fonctions publiques de la Nièvre a vu le jour.

La préfecture de la Nièvre a signé une convention avec le conseil départemental et la mairie de Nevers et a apporté une aide financière par l'intermédiaire du Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) à hauteur de 234 000 € pour la mise en place d'un service de médecine préventive au bénéfice des agents des collectivités territoriales et pour l'ensemble des agents du périmètre de l'Administration territoriale de l'État (ATE).

Cette nouvelle structure autonome juridiquement et financièrement sous la forme d'un GIP a pour objectif d'accompagner les agents des fonctions publiques dans leurs missions quotidiennes pour lesquelles les démarches de prévention des risques professionnels et de prévention en santé publique, sont essentielles.

Les membres constituant la gouvernance ont réaffirmé leur souhait de créer une véritable médecine de prévention qui pourrait servir de modèle.

Ils ont à ce titre adopté une nouvelle charte de fonctionnement et un nouveau projet de service.

Ce projet de service a pu être rédigé à partir du plan santé au travail n°3 du secteur privé, qui vise à accompagner les collectivités et administrations de l'État vers une meilleure prise en compte des risques professionnels, et tendre vers une prévention primaire.

Ces documents se veulent avant tout, pragmatiques avec toujours pour objectif une meilleure qualité de vie au travail pour les agents.

Ce service composé de médecins de prévention, psychologue en santé au travail, technicienne hygiène sécurité et infirmière en santé au travail constitue un véritable service de Santé et sécurité au travail, et assurera le suivi de presque 8 000 agents des trois fonctions publiques.



Le service santé et sécurité au travail, est présent sur les 390 collectivités territoriales de la Nièvre et compte 25 partenaires :

- La préfecture de la Nièvre (5 entités).
- La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).
- La direction régionale des affaires culturelles (DRAC).
- La direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).
- Le conseil départemental de la Nièvre, la maison départementale enfance famille (MADEF), la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- La Seine Grands Lacs.
- La mairie de Nevers et le centre communal d'action sociale (CCAS).
- Le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.
- Le conseil départemental du Val-de-Marne.
- le ministère de la Justice (7 entités).
- L'agence régionale de santé (ARS).
- L'office national des forêts (ONF).
- La direction interdépartementale des routes (DIR) du centre Est.

Contact : Catherine Pham, directrice-adjointe au secrétariat général commun départemental (SGCD 58) à la préfecture de la Nièvre - Mél. catherine.pham@nievre.gouv.fr

Rétrospective de l'année 2022 au SGCD de la Charente

L'année 2022 a été riche en événements centrés sur le mieux vivre au travail et au sein d'un collectif.

Lundi 7 mars : Journée de travail délocalisée pour l'ensemble du personnel préfecture et SGCD au centre international de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) d'Angoulême pour la présentation par Martine Clavel, préfète de la Charente, de l'actualisation du plan de prévention des risques psychosociaux (PPRPS).

Judi 23 juin : Assemblée générale des personnels de préfecture, sous-préfectures et SGCD à l'espace Franquin à Angoulême. Le matin a été consacré à une présentation des services et l'après-midi les agents ont pu participer à des activités collectives culturelles [rando-quizz, visites culturelles ou patrimoniales].

Mardi 28 juin : Journée formation managériale au CIBDI en lien avec le PPRPS présenté le 7 mars. L'occasion pour les agents en situation d'encadrement de découvrir le codéveloppement.

Lundi 3 octobre : Journée de prévention santé pour les agents du périmètre ATE sur le thème des addictions avec des ateliers théoriques et pratiques organisés en lien avec la mutuelle MGP.

Mardi 11 octobre : Journée de prévention santé pour les agents du périmètre ATE sur le thème de la gestion du stress avec des massages assis et de la respiration consciente, en lien avec la mutuelle INTERIALE.

Novembre : Duoday avec 4 personnes en situation de handicap accueillies au sein des services de la préfecture et du SGCD.



Contact : Nathalie Saivres, chargée de mission à l'action sociale / Pôle QVT / Prévention et action sociale / SGCD. Mél. nathalie.saivres@charente.gouv.fr Tél. 05 45 97 62 45

Haute-Garonne : Journée internationale des droits des femmes / Action de sensibilisation au restaurant inter-administratif

Dans le cadre de la Journée des droits des femmes le 8 mars dernier, une action de sensibilisation sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été menée, auprès des agents, au restaurant inter-administratif.

La référente égalité-diversité et l'équipe prévention du service des ressources humaines (SGCD de la Haute-Garonne) ont proposé une animation autour de la frise chronologique retraçant l'histoire des femmes élaborée par la DRH du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Au total, 80 agents se sont prêtés au jeu en positionnant les cartes événements sur les dates de la frise. Les participants ont apprécié cette initiative qui leur a permis d'appréhender les dates symboliques de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leur ministère.



Contact : **Valérie Bauthian**, référente départementale « Égalité professionnelle et diversité » / SGCD31.
Mél. valerie.bauthian@haute-garonne.gouv.fr

Don de sang à la préfecture de la Savoie : les agents se sont mobilisés

Face aux besoins importants de l'Établissement français du sang (EFS), le service départemental d'action sociale du Secrétariat général commun départemental a organisé une collecte le lundi 20 mars 2022, de 7 h 30 à 11 h 00, à la préfecture.

Cette opération était destinée aux agents de la préfecture, des deux directions départementales interministérielles, du Secrétariat général commun départemental, et du périmètre de la Police nationale en poste à Chambéry. Les agents du Conseil départemental de la Savoie avaient également été invités à participer.

A cette occasion, un semi-remorque de l'EFS mesurant 18,50 mètres et pesant 28 tonnes, s'est installé dans la cour de la préfecture.

Donner son sang est un geste important car il permet de soigner un million de personnes chaque année. Les réserves nationales sont actuellement en-dessous du seuil minimal de 100 000 poches. Conscients de cet enjeu, les agents se sont mobilisés. Les 55 créneaux proposés ont trouvé preneur.



L'EFS est très satisfait de cette opération, qui a permis de sensibiliser 14 nouveaux donneurs qui ne seraient probablement pas allés dans un lieu de collecte fixe.

Le service départemental d'action sociale du Secrétariat général commun départemental organisera une prochaine collecte en septembre 2023.

Merci à tous les donneurs pour leur mobilisation !



Contact : **Catherine Simonin**, cheffe du service départemental d'action sociale (SDAS)/SGCD 73 à la préfecture de la Savoie
Mél. catherine.simonin@savoie.gouv.fr



Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?

Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom et votre position administrative (en activité ou en retraite).

Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » mensuelle et « Acturetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.



La bonification et les majorations de durée d'assurance pour enfant en matière de retraite

Votre enfant est né (ou adopté) avant le 1^{er} janvier 2004

Une bonification d'une année par enfant peut vous être accordée. Elle permet d'augmenter le nombre de trimestres retenus pour le calcul de votre pension et donc votre taux de pension.

Conditions à remplir :

> avoir interrompu votre activité pendant au moins deux mois, au titre de l'un des congés ci-après :

- Congé de maternité ou de paternité ;
- Congé d'adoption ;
- Congé parental ;
- Congé de présence parentale ;
- Disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans.

> ou avoir bénéficié d'un temps partiel de droit pour élever un enfant, pour une durée de :

- Quatre mois pour une quotité de travail à 50 % ou ;
- Cinq mois pour une quotité de travail à 60 % ou ;
- Sept mois pour une quotité de travail à 70 %.

Attention ! Le temps partiel à 80 % ne donne aucun droit à bonification.

Si vous ne remplissez aucune de ces conditions, une majoration de durée d'assurance (jusqu'à huit trimestres) pourra vous être accordée par la CARSAT, pour le calcul de votre pension du régime général.

Pour en savoir plus :

ENSAP / Pour vérifier vos données de carrière et de famille : <https://ensap.gouv.fr>
 SRE (service des retraites de l'État) : <https://retraitesdeletat.gouv.fr>, rubrique « je contacte mon régime »
 Tél. 02 40 08 87 65
 Portail inter-régimes : <https://www.info-retraite.fr>

Votre enfant est né après le 1^{er} janvier 2004

> Vous avez interrompu ou réduit votre activité pour élever votre enfant :

Ces périodes seront prises en compte comme des périodes exercées à temps plein dans le calcul de votre pension, dans la limite de trois années par enfant. Ainsi, il n'y aura aucun impact négatif sur votre pension.

Les périodes concernées :

- Le temps partiel de droit pour élever un enfant jusqu'à ses 3 ans (taux de 50%, 60%, 70%, 80%)
- Le congé parental (jusqu'aux 3 ans de l'enfant)
- Le congé de présence parentale
- La disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans (dans la limite de 3 ans)

> Vous n'avez pas interrompu ou réduit votre activité :

Vous bénéficierez de deux trimestres de majoration de durée d'assurance par enfant.

Cette majoration de durée d'assurance sera retenue pour le calcul d'une éventuelle surcote (en cas de départ après l'âge légal) ou pour diminuer voire éviter une décote, s'il vous manque des trimestres pour bénéficier du taux plein.

Votre enfant est handicapé à 80 % :

A condition d'avoir élevé votre enfant à votre domicile et quelle que soit sa date de naissance, vous pourrez également bénéficier d'une majoration de durée d'assurance de quatre trimestres maximum (un trimestre par période d'éducation de trente mois).



AIDER, INFORMER, AGIR EN PRÉVENTION DU SUICIDE

Le 3114, numéro national de prévention du suicide

piloté par le ministère de la Santé et de la Prévention.



Je suis en souffrance



Je m'inquiète pour quelqu'un



Je suis éprouvé par un suicide



Je suis un professionnel

Contactez le numéro national de prévention du suicide, le 3114. Il est accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière.

Un professionnel du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide, sera à votre écoute.

Conseils pour mieux comprendre et surmonter la crise suicidaire sur : <https://3114.fr>

CESU garde d'enfants : résultats de l'enquête de satisfaction

Pour la première fois, depuis la mise en place d'une aide octroyée pour la garde d'enfants sous forme de chèques emploi service universel (CESU), la sous-direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien de la direction des ressources et des compétences de la Police nationale du MIOM, a souhaité lancer, le 9 janvier 2023, une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de CESU garde d'enfants. Le CESU ministériel finance des CESU garde d'enfants pour les 0 à 12 ans (familles monoparentales) et 6 à 12 ans (familles en couple).

Sur la base d'un questionnaire diffusé auprès de 3831 agents, 786 soit 20 % ont répondu (64 % CESU couple et 36 % CESU monoparental).

Les résultats de l'enquête

- 30 % ont connu le CESU par un tiers - 28 % par Intranet.
- 85 % utilisent les CESU pour rémunérer une structure collective de garde d'enfants (périscolaire, crèche).
- 42 % ont contacté le prestataire CESU DOMISERVE contre 58 % qui ne l'ont pas fait et dont 20 % ne connaissent pas le numéro de contact.
- 92 % sont assez satisfaits (AS) à très satisfaits (TS) du temps d'attente et 93 % sont AS à TS par la prise en charge de leur demande.
- 77 % ont déjà visité la page HTML dont 91 % sont AS à TS de la clarté des informations et 93 % AS à TS de la facilité de navigation.
- 88 % sont AS à TS du délai de traitement de leur demande de CESU et 92 % sont AS à TS de la qualité d'intervention de DOMISERVE pour résoudre les difficultés rencontrées.
- 77 % utilisent le format papier contre 23 % ont un compte e-CESU.
- 79 % ont trouvé que le guide d'utilisation contient des informations claires et utiles.
- 82 % sont AS à TS de la facilité de navigation dans le compte e-CESU et 86 % sont AS à TS du récapitulatif du détail des commandes.
- 68 % ont utilisé la totalité de leur CESU. Sur les 32 % qui n'ont pas utilisé la totalité de leur CESU, 30 % ont fait appel à une structure qui n'acceptent pas les CESU (87 % de ces refus par des personnes morales).
- 93 % sont AS à TS de l'ensemble du dispositif CESU chez DOMISERVE.

Caractéristiques des répondants :

- 69 % ont moins de 45 ans - 73 % sont des femmes - 72 % ont plus de deux enfants à charge - 54 % relèvent de l'administration centrale (33 % des préfectures sous-préfectures) - 45 % sont des personnels administratifs (41 % des actifs) - 97 % sont des fonctionnaires titulaires.



Site DOMISERVE : www.domiserve.com/cesu-mi

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 18 h 00 au 01 78 16 13 33

Site Intranet de l'action sociale : [les chèques emploi service universel](#)



Depuis janvier 2022
15 € / MOIS REMBOURSÉS
sur votre complémentaire santé...



Pour en savoir plus :
Site Intranet de l'action sociale
<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr>



Cybersécurité : filtre anti-arnaques et cyberscore, les nouvelles mesures pour 2023

Afin de lutter contre les arnaques numériques de plus en plus nombreuses et sophistiquées (faux SMS vignettes Crit'Air', retard de paiement d'une amende, carte Vitale), le Gouvernement mettra en place prochainement un filtre anti-arnaques. Les hackers se montrent de plus en plus inventifs et les sites frauduleux sont parfois difficiles à repérer.

Afin de mieux protéger les internautes des dangers d'Internet, le ministre délégué au Numérique a annoncé la mise en place de plusieurs dispositifs courant 2023. Un filtre anti-arnaques pour prévenir l'utilisateur lorsqu'il est dirigé vers un site potentiellement frauduleux et un cyberscore, sur le modèle du nutriscore, seront prochainement développés.

Depuis quelques années, l'insécurité numérique progresse. En 2022, 15 % des



Français avouent avoir été victimes d'une escroquerie (Baromètre UFC-Que Choisir).

Filtre anti-arnaques

L'objectif de ce filtre anti-arnaques est de prévenir l'utilisateur, sur ordinateur ou sur smartphone, lorsqu'il se dirige vers un site Internet considéré comme frauduleux ou dangereux. L'utilisateur décidera ensuite s'il veut tout de même poursuivre sur le site ou faire marche arrière. Le filtre devrait fonctionner

avec un système de liste noire qui comprendrait des adresses connues pour être des sites malveillants (phishing, virus, rançongiciel, escroquerie...). Cette liste sera mise à jour régulièrement, notamment avec les signalements des internautes.

Cyberscore sur le modèle du nutriscore

Le ministre délégué au Numérique a également annoncé le lancement du cyberscore, sur le même modèle que le système nutriscore pour les produits alimentaires, pour le 1^{er} octobre 2023. Les sites Internet ainsi que les réseaux sociaux devront afficher un « cyberscore officiel ». Il devrait prendre la forme d'une note associée à un code couleur (du vert au rouge) indiquant aux utilisateurs le degré de sécurisation des données hébergées par les sites consultés.

Pour en savoir plus : Source [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Le démarchage commercial par téléphone interdit le week-end et les jours fériés

Depuis le 1^{er} mars 2023, le démarchage commercial par téléphone est interdit le week-end et les jours fériés. Par ailleurs, les horaires autorisés en semaine sont encadrés : uniquement à partir de 10 h 00 le matin et pas après 20 h 00 le soir. C'est ce que prévoit un décret paru au Journal officiel le 14 octobre 2022.

L'encadrement horaire concerne à la fois les personnes non inscrites sur la liste Bloctel (liste proposant l'inscription gratuite de son numéro pour s'opposer

au démarchage) et celles inscrites mais qui sont sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours.

La restriction horaire ne s'applique pas aux consommateurs ayant donné leur « consentement exprès et préalable pour être appelé », le professionnel devra pouvoir en justifier.

Par ailleurs, un consommateur ne peut être appelé plus de 4 fois par mois par le même professionnel ou par une personne agissant pour son compte.

Enfin, si un consommateur refuse le démarchage lors du premier appel, le professionnel a l'obligation de s'abstenir de le contacter durant une période d'au moins 60 jours (2 mois) à compter du refus.

À noter : La violation de ces règles entraînera une amende administrative d'un montant de 75 000 € pour une personne physique, et de 375 000 € pour une personne morale.

Pour en savoir plus : Source [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Publiée au Journal officiel du 1^{er} mars 2023, la loi du 28 février 2023 crée une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, sous la forme d'un don ou d'un prêt sans intérêt. Il s'agit d'aider ces victimes à quitter rapidement le foyer conjugal pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ.

En 2021, 122 femmes ont été tuées par leur conjoint (soit une hausse de 20 % par rapport à 2020) et 208 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées par les services de sécurité. Pour nombre de ces victimes, quitter le domicile conjugal est impossible pour des raisons de dépendance financière, en particulier pour les femmes au foyer avec enfants. La loi vise à soutenir les victimes de violences conjugales, en leur garantissant les conditions financières nécessaires pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ.

Pour en savoir plus : Source [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Signaler des violences sexistes et sexuelles : www.arretonslesviolences.gov.fr



Journées prévention santé (JPS Police)

La DRCPN/SDPAS organise des journées prévention santé (JPS Police) en partenariat avec les mutuelles Intérieure et MGP et la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN).

Au programme de ces journées, des animations et des ateliers sont mis en place pour apporter des conseils avisés aux personnels de la Police nationale sur les thématiques de la santé, de l'ergonomie au travail, de l'évaluation de la condition physique, de l'alimentation, de la gestion du stress ou encore sur la conduite d'urgence et préventive. Des ateliers d'auto-massage sont également mis en place cette année pour la première fois.

D'autres modules sont destinés aux fonctionnaires de police travaillant en horaires décalés. Ils peuvent ainsi bénéficier des recommandations d'un professionnel sur le sommeil, la nutrition et les troubles musculo-squelettiques. Les conseils prodigués visent à permettre aux policiers de mieux récupérer en adaptant leurs cycles de repos et de sommeil.

Plusieurs journées sont d'ores-et-déjà programmées aux dates suivantes pour le 1^{er} semestre 2023

- > **Mardi 4 avril** : CSP Issy-Les-Moulineaux
- > **Jeudi 20 avril** : DZCRS Vélizy
- > **Mercredi 24 mai** : DZPAF Rennes
- > **Jeudi 8 juin** : DTPJ Marseille

Modules destinés aux travailleurs de nuit
(programmés à la prise de service)

- > **Lundi 3 avril** : CSP Issy-Les-Moulineaux
- > **Mercredi 19 avril** : DZCRS Vélizy
- > **Mardi 23 mai** : DZPAF Rennes (2 modules de nuit)

> Si vous souhaitez organiser une JPS, vous pouvez contacter le pôle partenariats de la DRCPN aux numéros suivants :
01 80 15 48 49 ou **01 80 15 46 81**.

 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Recyclage de Printemps !

Depuis le 20 mars, **vous pouvez recycler vos équipements électriques et électroniques personnels usagés** dans les tisaneries du site Lumière !

Pour cela, déposez vos appareils non fonctionnels dans une borne de collecte dédiée. Vous en trouverez dans chaque tisanerie du site.

Cette action menée en partenariat avec l'éco-organsime Ecologic permet de réparer, réutiliser ou recycler vos appareils.

En 2022, ce sont **213 tonnes de déchets du ministère qui ont été valorisées**.



Quels déchets déposer ?

Vous pouvez déposer tout objet ou équipement qui se branche sur une prise ou qui fonctionne à pile ou batterie. Par exemple, vos anciens téléphones, appareils de cuisine, console de jeu vidéo, lecteur DVD, appareils photo, appareils de bricolage, brosse à dents électrique... Attention, vos équipements professionnels sont à remettre à votre correspondant RH ou informatique (ordinateur, téléphone, clé usb...).



Pourquoi les déposer ?

Le numérique est responsable de 4 à 5% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Chaque foyer français possède à domicile près d'une centaine d'équipements électriques et électroniques utilisés ou non. Cela représente 450 kg par foyer, soit 200 kg par habitant.



100 % des déchets déposés seront traités, 80 % seront valorisés en matières recyclées, 5 % valorisés en énergie et 15 % seront sécurisés (détruits pour éviter qu'ils ne polluent dans la nature).

Le printemps arrive, c'est l'occasion parfaite pour désencombrer vos bureaux et lieux de vie de ces équipements usagés. [Découvrez la liste des appareils à déposer](#). Les box seront disponibles tout au long de l'année.

Bon à savoir : Si d'autres sites souhaitent installer les mêmes bornes de collecte, ils peuvent avoir accès à la procédure sur l'[Intranet de la DEPAFI](#).

Contact : mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

Site Intranet : [mission développement durable](#)



Du côté de la FJM...

CENTER PARCS

Vacances de Pâques – Jusqu'à -30% de votre séjour !

Passez les vacances de Pâques chez Center Parcs ! Profitez d'activités et d'animations spéciales printemps (chasses aux œufs, ateliers créatifs, cinéma de printemps, balades à vélo, en canoë et à poney...) et bénéficiez d'une remise allant jusqu'à -30%.

> [Vos vacances de Pâques à Center Parcs](#)



SKILLEOS

Nouveauté fin avril : grâce à la fondation Jean Moulin, vous pouvez bénéficier de 1 an d'accès au service SkillEOS à un tarif exceptionnel de 39 €.

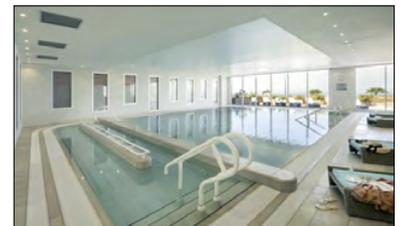
Profitez de plus de 1 400 cours et activités 100 % en ligne à suivre seul ou en famille.

PREVITHAL

Dans la baie du Mont Saint-Michel, aux portes de Granville, le centre de thalassothérapie Prévithal bénéficie d'une situation exceptionnelle face à un site grandiose. A travers nos soins, profitez pleinement des bienfaits du milieu marin.

En front de mer et intégré au centre de thalasso et spa marin Prévithal, le Best Western Plus Hôtel de la Baie****, vous offre un large choix de catégories de chambres.

> [Les bienfaits du milieu marin par Prévithal](#)



Pour vos vacances de printemps, pensez ANAS !

A l'occasion des vacances, du 8 avril au 6 mai 2023, survolez les pages du magazine VAC'ANAS 2023 et ses tarifs imbattables à la semaine.

Des destinations à découvrir ou à redécouvrir, les centres de vacances ANAS sont également ouverts toute l'année à tous les agents du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer, actifs ou retraités.

Renseignements et réservations : reservation@anas.asso.fr et/ou **01 48 86 67 98**

Facebook : [ANAS du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer](#)

Instagram : [anas_mi_fdo](#)



POUR VOS VACANCES DE PÂQUES PENSEZ AUX CENTRES ANAS ! TARIFS À LA SEMAINE DU 08/04/23 AU 06/05/23		
ARCACHON (Département 64) 290 € Mobil-Hôtel 5 pers 240 € Mobil-Hôtel 3 pers 260 € Apart-Hôtel 4/5 pers Réservation 03 21 84 56 16 mailto:reservation@anas.fr	LA SEYNE-SUR-MER (Fédération 83) 290 € Mobil-Hôtel 5 pers 240 € Mobil-Hôtel 3 pers 260 € Apart-Hôtel 4/5 pers Réservation 02 93 62 31 04 mailto:reservation@anas.fr	ST-QUAY-PORTRIEUX 290 € Mobil-Hôtel 5 pers 240 € Mobil-Hôtel 3 pers 260 € Apart-Hôtel 4/5 pers Réservation 02 96 70 42 06 mailto:reservation@anas.fr
CAMIERS 210 € Mobil-Hôtel 5 pers 240 € Mobil-Hôtel 3 pers 260 € Apart-Hôtel 4/5 pers Réservation 03 21 84 56 16 mailto:reservation@anas.fr	NVEDES 210 € Mobil-Hôtel 5 pers 240 € Mobil-Hôtel 3 pers 260 € Apart-Hôtel 4/5 pers Réservation 02 93 62 31 04 mailto:reservation@anas.fr	TREVENEUC 240 € Mobil-Hôtel 5 pers 200 € Mobil-Hôtel 3 pers 260 € Apart-Hôtel 4/5 pers Réservation 02 96 70 42 06 mailto:reservation@anas.fr
CANNES-LA-BOCCA 300 € Mobil-Hôtel 5 pers 360 € Mobil-Hôtel 4/5 pers Réservation 02 93 62 31 04 mailto:reservation@anas.fr	MOUTIERS-EN-RETZ 240 € Mobil-Hôtel 5 pers 200 € Mobil-Hôtel 3 pers 260 € Apart-Hôtel 4/5 pers Réservation 02 93 62 31 04 mailto:reservation@anas.fr	RIVESALTES 300 € Mobil-Hôtel 5 pers 360 € Mobil-Hôtel 4/5 pers Réservation 04 68 33 03 56 mailto:reservation@anas.fr

<https://www.anas.asso.fr> reservation@anas.asso.fr 01.48.86.67.98

Nutrition : manger de saison chaque mois !

Au-delà de leur impact écologique moindre (réduction des transports et des équipements nécessaires à leur conservation), la consommation des fruits et légumes de saison, c'est aussi de meilleurs apports nutritionnels, sans oublier le goût !

Pour en savoir plus :
Site Santé publique France :
www.mangerbouger.fr



> Déclaration des revenus de l'année 2022 : le calendrier 2023

> A partir du 13 avril, vous pourrez déclarer vos revenus de 2022 en ligne. Les déclarations papier préremplies seront envoyées par courrier du 6 au 25 avril 2023. Les dates limites pour effectuer votre déclaration en ligne varient en fonction de votre département de résidence. Quand et comment effectuer votre déclaration ? Le point avec [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr).

**> Collecte de sang**

> Mardi 18 avril 2023 de 12 h 00 à 17 h 00

Une collecte de sang aura lieu à la cafétéria (rez-de-chaussée) de l'immeuble Lumière. Donner son sang est un acte citoyen, solidaire et libre qui permet de répondre à des besoins quotidiens de manière bénévole. Plus vous serez nombreux et réguliers à donner, plus l'établissement français du sang pourra aider chaque jour les patients qui en ont besoin.



Pour devenir donneur : [prendre rendez-vous en ligne](#) - Mot de passe : **I01174**



> Formation spécialisée du comité social d'administration Ministériel (FS-CSAM)

> Mardi 23 mai 2023 > Salle des Commissions à 14 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - 75012 Paris

**DÉPARTS/ARRIVÉES****> Départ à la SDASAP/DRH**

Jean-Michel DURAFFOURG, chef de la mission du pilotage du partenariat social au bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS), a quitté ses fonctions pour la sous-direction des affaires juridiques de la direction des Outre-Mer du ministère.

> Départs à la SDPAS/DRCPN

Florence BOURGUEIL, a quitté ses fonctions en qualité de chargée de mission situations signalées.

Mélanie CARON, a quitté ses fonctions en qualité de cheffe du pôle santé et sécurité au travail au bureau de la prévention et de la qualité de vie au travail (BPQVT).